

Informations de base	
2014/2982(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Coûts éligibles à l'aide du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche en vue d'améliorer l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail des pêcheurs, de protéger et de restaurer la biodiversité et les écosystèmes marins, d'atténuer le changement climatique et d'améliorer l'efficacité énergétique des navires de pêche Complétant 2011/0380(COD) Subject 3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
24/11/2014	Publication du document de base non-législatif	C(2014)08611	
24/11/2014	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
26/11/2014	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/12/2014	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué prolongée par le Parlement par 2 mois		
07/04/2015	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		